



# Commission de la recherche du Conseil Académique

---

Formation plénière  
27 octobre 2022

**Relevé de décisions**

**CRP - 27.10.2022 - Présidente de séance : Caroline Bertonèche, Présidente du CAC UGA**

**Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

Elu.e	Laboratoire	Discipline	Présent.e	Excusé.e	Procuration à
BURLACU Radu	CERAG	Sciences de gestion		x	CLASTRES Cédric
CAPLAN Raul	ILCEA4	Études romanes	x		
CHALABAEV Aïna	SENS	STAPS		x	DAVOUST Laurent
CLASTRES Cédric	GAEL	Sciences économiques	x		
DAVOUST Laurent	SIMaP	Mécanique, génie mécanique, génie civil	x		
FORVILLE Thierry	IPAG	Astronomie, astrophysique	x		
FOURNIER-FINOCCHIARO Laura	LUHCIE	Langue et littératures romanes			
LEPETIT Marie-Bernadette	Institut Néel	Théorie matière condensée		x	
PERRIER Pascal	GIPSA-Lab	Génie informatique, automatique et traitement du signal	x		
RAY Pierre	IAB	Biologie et médecine du développement			
REBOUD Jean-Luc	G2ELab	Energétique, génie des procédés	x		
SLAMA Serge	CRJ	Droit public	x		
VERDIER Christine	LIG	Informatique	x		
WOUTERS Yves	SIMaP	Chimie des matériaux		x	

**Collège B : Enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

Elu.e	Laboratoire	Discipline	Présent.e	Excusé.e	Procuration à
BOUDJADA Nassira	Institut Néel	Milieux denses et matériaux	x		
CAVAILLES Pierre	TIMC-IMAG	Sciences biologiques pharmaceutiques		x	REBOUD Jean-Luc
CHAUVIN Alan	LPNC	Psychologie		x	SORBA Julie
DEBIZET Gilles	Pacte	Aménagement de l'espace, urbanisme		x	FORVILLE Thierry
DEMEILLIERS Christine	TIMC	Sciences biologiques, fondamentales et cliniques		x	VERDIER Christine
DE ROSNY Eve	IBS	Biochimie et biologie moléculaire	x		
GUILLAUMIN Cyriac	CREG	Sciences économiques		x	DE ROSNY Eve
HILY-BLANT Pierre	IPAG	Astronomie, astrophysique	x		
LARROUDÉ Philippe	LEGI	Mécanique		x	
MACLEAN Catriona	Institut Fourier	Mathématiques	x		
NICOT Séverine	CRJ	Droit public		x	HILY-BLANT Pierre
PONTON Claude	LIDILEM	Informatique			
SADOUX Stéphane	AE&CC	Aménagement de l'espace, urbanisme		x	MACLEAN Catriona
SCHWAB Didier	LIG	Informatique	x		
SORBA Julie	LIDILEM	Sciences du langage	x		

**Collège C : personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques, en exercice dans l'établissement ou dans ses établissements-composantes**

Elu.e			Présent.e	Excusé.e	Procuration à
BERTHOME Grégory	SIMaP			X	
MEVEL François-Xavier	ISerre		X		
REY Benoît	DGD SI		X		
ROUSSET Isabelle	LIDILEM		X		
SEIGNEURET Natacha	IUGA			X	

**Collège D : Doctorants**

Elu.e (T:titulaire S:suppléant)	Laboratoire	Discipline	Présent.e	Excusé.e	Procuration à
KELLOUAI Wanda (T)	LIPhy	Physique, Nanophysique			
MESPLE Florie (S)	PHELIQS	Physique de la matière condensée et du rayonnement			
LENEVELER Lison (T)	CRJ	Droit public			
SALMON Lucien (T)	Institut Néel	Physique de la matière condensée et du rayonnement			
FAISANT Loïs (S)	Institut Fourier	Mathématiques			
MANDIN-HUBLE Yohan (T)	Institut Fourier	Mathématiques	X		
CAMUS Perrine (S)	LARHRA	Histoire moderne			
OUEDRAOGO Noémie (T)	PACTE	Sociologie	X		
PRUSZKO Laura (S)	LIG	Informatique			
YAR Asfand (T)	LIG	Informatique	X		
ZHEMCHUZHNIKOV Dmitrii (S)	LJK	Mathématiques			

**Personnalités extérieures**

Nommé.e (T:titulaire S:suppléant)	Etablissement		Présent.e	Excusé.e	Procuration à
CHANDEZON Frédéric (T)	CEA		X		
PREJBEANU Lucian (S)	CEA				
FRAISSE Marjorie (T)	CNRS			X	MEVEL François-Xavier
GAILLE Marie (S)	CNRS				
JESTIN Jacques	ILL			X	CHANDEZON Frédéric
ROSSI-BATÔT Catherine	LUX				
SORRENTINO Monique (T)	CHU				
DUCKI Camille (S)	CHU				

**CR - 27.10.2022 -Présidente de séance : Caroline Bertonèche, Présidente du CAc de l'UGA**

**Invités permanents**

<b>Invité.e</b>	<b>Fonction</b>	<b>Présent.e</b>	<b>Excusé.e.s</b>
Yassine Lakhnech	Président de l'UGA		X
David Déchenaud	Vice-président "Formation et vie étudiante"		X
Anne-Catherine Favre	Vice-président du Conseil d'administration		X
Christophe Ribuo	Vice-président "Ressources humaines"		X
Jérôme Paret	Directeur Général des Services		X
Anne Dalmasso	VP Recherche et Innovation en SHS		X
Hervé Pelloux	Chargé de mission "Recherche en santé"		X
Valérie Perrier	Chargée de mission "Recherche en ingénierie"	X	
Gaëlle Calvary	Chargée de mission "Valorisation recherche"		X
Julien Heurdier	Chargé de mission Recherche, Partenariats, International		X
Anne Bartel-Radic	Directrice de la recherche à l'IEP		X
Directoire pôle CBS	Un membre du directoire représente le pôle		X
Directoire pôle PEM	Un membre du directoire représente le pôle		X
Directoire pôle PAGE	Un membre du directoire représente le pôle	JC Augereau	
Directoire pôle MSTIC	Un membre du directoire représente le pôle	S Achard	
Directoire pôle PSS	Un membre du directoire représente le pôle		X
Directoire pôle SHS	Un membre du directoire représente le pôle	S Gal	
Denis Jongmans	Directeur CED	X	
Jérémy Prétet	Directeur DGD RIV	X	
Martine Fiodorov	Directrice DAPAR - DGD RIV		X
Maurizio Ponzoni	Directeur DAPIV - DGD RIV		X
Marie-Amélie vergez	Directrice 2DPRI - DGD RIV		X
Véronique Boudaud	Assistante équipe VP Recherche et Innovation - DGD RIV	X	
Carole Musset	Admin. Recherche DGD RIV - Référente Pôles MSTIC et PAGE	X	
Carole Kada / Catherine Desplanques	Directrice et directrice adjointe DGD RH		X





# Ordre du jour

- **Point d'information par le Vice-président recherche et innovation**
- **Direction CREG**
- **Second avis sur demande réinscription doctorant I**
- **Approbation du relevé de décisions CR P 22.09.2022**
- **LabEx**
- **Projet d'évolution de Biosanté**
- **Questions diverses**



# Procédure de vote

---

# Rappel procédure vote

## Preennent part aux votes

- **les 46 membres élus de la commission de la recherche :**
  - les élus aux collèges A (15 élus), B (15 élus), C (5 élus) et D (6 élus),
  - les 3 personnalités extérieures nommées par le CEA, le CNRS, le CHU,
  - les 2 personnalités extérieures désignées par la Commission de la recherche,
- la Présidente du CAc qui préside la séance

## Ne prennent pas part aux votes

### **tous les invités permanents et ponctuels**

- les membres de l'équipe politique
- les membres de l'équipe Vice-présidence recherche et innovation
- le représentant du directoire de chaque pôle de recherche
- la direction du CED
- les membres des DGD RIV, RH

**Point d'information par le  
Vice-président recherche et innovation**



# Elections partielles

## 22 au 24 novembre 2022

---

### **Collège A - Professeurs des universités et personnels assimilés - Disciplines de santé**

1 siège ; remplacement de **Diane Godin-Ribuot**

---

### **Collège D - Doctorants**

1 siège de titulaire

# Elections partielles

## 22 au 24 novembre 2022

- Vote exclusivement électronique.
- Vote par correspondance et par procuration non admis, quel que soit le collège.
- Dépôt des candidatures jusqu'au mercredi 9 novembre 2022 à 12 heures.
- A l'issue de cette étape, une information sur les candidats sera diffusée.
- Elections 22 novembre 9h au 24 novembre 16h

# Elections partielles

## 22 au 24 novembre 2022

- Candidatures adressées au Président de l'Université Grenoble Alpes au moyen du formulaire réservé à cet effet dûment renseigné
  - et envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

*Université Grenoble Alpes*

*Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI)*

*Bâtiment Présidence*

*CS 40 700*

*38 058 Grenoble cedex 9*

- ou déposées en main propre, contre récépissé, auprès de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles - *Bâtiment Présidence - Bureaux 305 ou 306, 3<sup>ème</sup> étage - 621 avenue centrale - 38400 Saint Martin d'Hères*

- **Il est demandé de bien vouloir prendre préalablement rendez-vous auprès de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI) au moyen de l'adresse suivante :**

**[daji-elections@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:daji-elections@univ-grenoble-alpes.fr)**

# Codirection CREG

---

**Présentation  
Faruk Ülgen  
Guillaume Vallet**

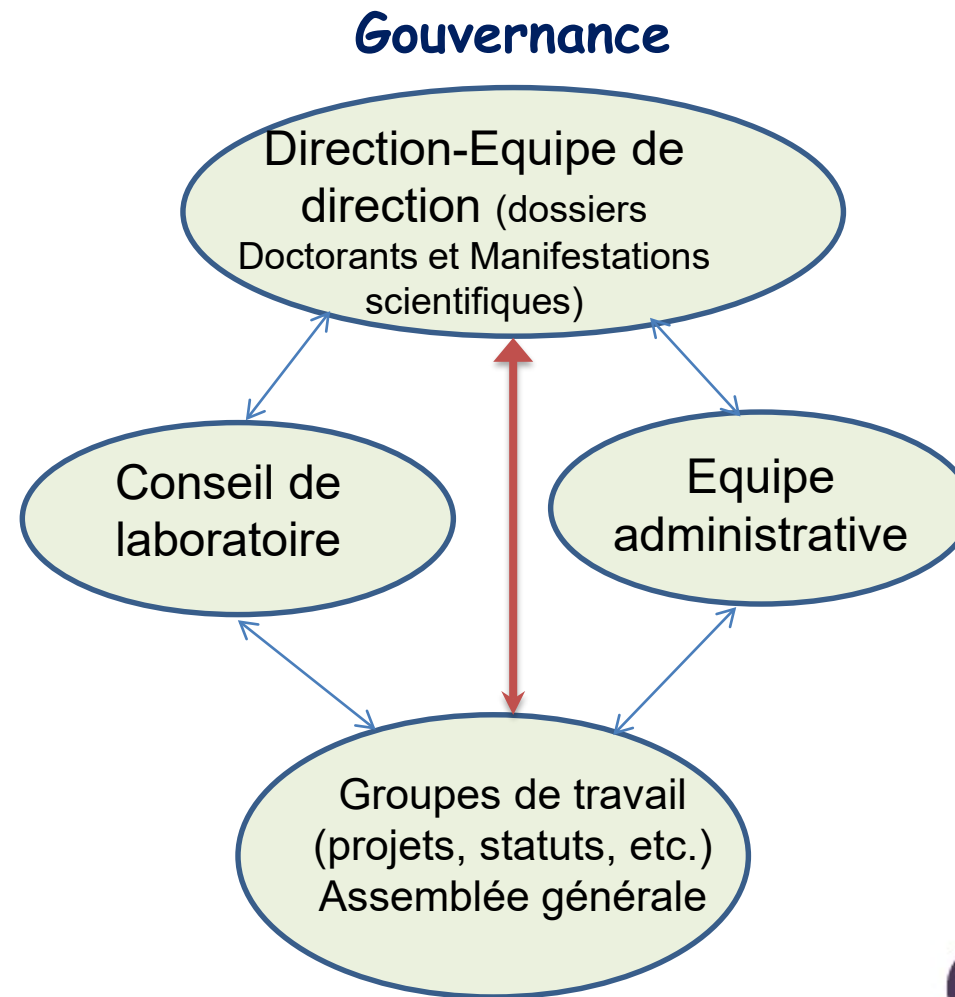
# Nouvelle Direction du CREG : Bilan, projets et perspectives

**Cac - UGA**  
**27 octobre 2022**

# I. Présentation du CREG et de la nouvelle direction du CREG

Faruk ÜLGEN & Guillaume VALLET

- Faculté d'Economie de Grenoble (FEG)
- ED « Sciences économiques »
- Equipe d'Accueil N°4625 (2011) puis Unité de recherche UGA
- Dir. successives : JP. Chanteau, C. Figuière, JF. Ponsot, L. Guilhot, B. Lamotte & F Ülgen
- **27 EC, 3 BIATSS, 22 Doctorants, 23 Chercheurs associés**
- Responsable administrative: Leslie HOLLETT
- Budget: 45000 +  $\Delta$ Contrats





# PROGRAMME DE RECHERCHE

	MODES DE GOUVERNANCE ET EVALUATION
INTEGRATION INTERNATIONALE ET SOUTENABILITE	<b>A. Organisations et innovations sociales</b>
	Evolution des formes d'entreprises et d'action publique
	Institutions et régulation sociale
	<b>B. Développement, émergence et financement</b>
	Instabilité financière et soutenabilité
	Emergence, gouvernance régionale et globale

## Mots clés

Action publique - Développement - Économie politique - Émergence et gouvernance -  
Évaluation - Intégration internationale - Organisations et institutions - Régulation - Soutenabilité  
- Systèmes financiers

## II. Processus 2022

### 1. Conseil du CREG 19 mai 2022

- **Etat des lieux** : finances, évolution RH, changement de RAF, départs retraite, concours MCF et PR en cours, campagne emploi 2023, recrutement CPJ.
- **Direction du CREG** :
  - Dir B. Lamotte – Dir adj F. Ülgen – Cac 24 Janvier 2019
  - Evaluation HCERES (Réunion janvier 2020): recentrage programme scientifique et besoin d'une reprise de la dynamique scientifique
  - Intégration de G. Vallet équipe de direction
  - Pas de conflits apparents 2019-2022 + COVID
  - Annonce de la retraite de B. Lamotte 1/10/2022

RDV Présidence 9 mai 2022 Y.L, H.C, A.D :

Recommandations :

- Nouvelle direction : s'inscrire dans la continuité de 2019-2022
- Travailler en amont pour définir une candidature consensuelle
- Information et adhésion des membres en amont
- Rdv Présidence sur l'évolution début été

- RDV Présidence 9 mai 2022 Y.L, H.C, A.D.  
Recommandations :
  - Nouvelle direction : s'inscrire dans la continuité de 2019-2022
  - Travailler en amont pour définir une candidature consensuelle
  - Information et adhésion des membres en amont
- Réunion plénière CREG 2 juin 2022 : information, discussion sur la suite, question de la séparation en deux groupes, temps de réflexion jusqu'à la prochaine réunion (intentions F. Ülgen et G. Vallet)
- Réunion plénière CREG 23 juin 2022 (envoi de la candidature et projet de F. Ülgen le 22 juin 2022) : discussion, deux candidatures annoncées: F. Ülgen et G. Vallet.
- Proposition d'une codirection → Si effective, changement des statuts en AG en septembre.

- Réunion Présidence Y.L. 7 juillet 2022: formule de la codirection présentée. Demande d'un schéma d'organisation précis.
- Conseil CREG 1 septembre 2022 (14h):
  - Répartition des tâches sur 5 activités : Pilotage de la politique scientifique ; Gestion ; Animation des instances internes ; Participation aux instances externes ; Gestion RH. Dans chaque bloc les tâches de direction sont listées et définies.
  - Discussions autour et propositions pour l'équipe de direction incluant quatre jeunes collègues sur deux axes : manifestations scientifiques et animation activités des doctorants.
  - Confirmation du calendrier AG et CdL septembre
- Réunion Présidence Y.L. 1 septembre 2022 (17h):  
présentation du schéma d'organisation/répartition des tâches de la direction.  
Accord de la Présidence.

- **AG CREG 22 septembre 2022** (Château des Arènes, Gieres): bilan annuel, présentation de la candidature de F. Ülgen et G.Vallet à la codirection du CREG (profession de foi diffusée le 8 septembre).
- Vote sur la modification des statuts et la codirection pressentie (cf. relevé de décisions AG)
- **Conseil CREG 29 septembre 2022:** Election de la nouvelle direction
- L'assemblée générale du 22 septembre a été consultée sur la candidature Ülgen-Vallet à la direction du CREG. Selon l'article 5 des statuts : Le Directeur ou les directeurs sont élus par le conseil de laboratoire, pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois, à la majorité absolue des membres présents ou représentés au premier tour, et à la majorité des suffrages exprimés aux tours suivants, le cas échéant.
- Le Conseil de labo valide à l'unanimité l'élection de la codirection Ülgen & Vallet.

# III. Direction ÜLGEN & VALLET

- **Faruk ÜLGEN**

- PR (HDR), Economie
- Dir.Adj. CREG (2019-2022)
- Directeur du Département d'Enseignement à Distance (EAD)-FEG
- Directeur des Relations internationales et Conventions-FEG
- Porteur IDEX TENDENS (2019-2022)
- Expert HCERES
- Directeur Adjoint-FEG, Valence

- **Guillaume VALLET**

- MCF-HDR, Economie
- Resp. Master Sciences sociales
- Membre de l'équipe de direction du CREG (2016-2022)
- Fulbright Scholar
- Expert Conseil de Recherche en Sciences Humaines du Canada



# Constats et perspectives

- Feuille de route annoncée sous la supervision de la Présidence de l'UGA à l'AG du 10 janvier 2019
- Direction BL & FÜ → Le principe-guide TICOC: Transparence-Inclusion-Coopération-Consensus de façon à créer et respecter un équilibre égalitaire entre tous les membres et sensibilités
- Direction FÜ & GV → Suivi avec un accent mis sur la relance de la dynamique recherche (doctorants et seniors) de façon inclusive et incitative (Equipe de direction avec jeunes collègues sur les dossiers *Doctorants et Manifestations scientifiques*)
- Lancement d'une consultation sur des sous-thématiques regroupant 5-10 personnes et recentrage des efforts autour des projets liés
- Organisation d'un groupe de travail et de veille sur les appels à projets (développement des projets collectifs en amont)
- Reconfiguration et renforcement des réseaux et de la stratégie d'internationalisation (doctorants: organisation des journées régionales-nationales-internationales ; seniors: réseaux internationaux à « collectiviser »)

## OBJECTIFS DU MANDAT

- Retrouver les fondamentaux d'une unité de recherche universitaire : recherche, partage, diffusion, participation (projets, séminaires, contrats, doctorants, masters)
- Lancement, de façon inclusive et partagée, de projets d'envergure destinés à répondre aux:
  - Appels (IRGA, ANR, etc.) ;
  - IDEX-UGA ;
  - Manifestations internationales (sessions spéciales en France et à l'étranger)
  - Utilisation des réseaux de publications scientifiques (Editeurs internationaux et revues scientifiques) afin de promouvoir la valorisation des travaux juniors et seniors au-delà des « cercles locaux ».

# DISCUSSION

*Frédéric Chandezon : je comprends que dans le modèle de gouvernance vous ne vouliez pas formaliser le fonctionnement au niveau des équipes. Est-ce lié à un projet pour la période en cours ou au quinquennat ?*

*Guillaume Vallet : nous n'avons pas défini de période. Nous envisageons de travailler tout au long de notre mandat autour de cette perspective. Si les GT permettent de fédérer les nouvelles recherches, peut-être que nous retravaillerons les axes et pourrions les transformer si cela correspond à nos attentes d'enseignants-chercheurs. Pour l'instant, nous menons un travail souple et informel pour relancer les activités de recherche.*

*Faruk Ülgen : dans la pratique, nous avons envisagé de lancer une consultation, probablement après notre nomination officielle, pour recueillir les intentions des divers membres du CREG sur les différentes thématiques qui pourraient rassembler au moins 6 à 7 enseignants-chercheurs. Cette hétérogénéité fait que nos activités de recherche n'avancent pas comme nous le souhaiterions. En reconfigurant les sous-activités de recherche, nous pourrions composer des petits groupes pour avancer de manière plus active. Cela pourrait relancer une dynamique et impliquer les doctorants de manière plus effective.*

*Guillaume Vallet : on se lance dans une expérience nouvelle. On ne peut pas envisager la restructuration du CREG en 2 sous-groupes en raison de l'hétérogénéité des activités de recherche. C'est ce qui fait l'originalité du CREG.*

*Christine Verdier : le CREG compte presque autant de chercheurs associés que de membres du CREG ? D'où proviennent-ils ?*

*Faruk Ülgen : certains chercheurs associés travaillent dans d'autres laboratoires, à l'étranger, mais pour la plupart, ce sont nos anciens doctorants. Un de nos objectifs est de revoir les conditions d'association. Certains associés n'ont pas de rôle réel institutionnel dans l'activité du laboratoire.*

*Hervé Courtois : il y a des situations très diverses selon les laboratoires et l'UGA souhaite travailler un texte de cadrage sur le statut des membres associés.*

*Julie Sorba : on sort d'une direction avec 1 directeur et 1 codirecteur. La nouvelle direction est essentiellement masculine. Est-ce que la parité du genre intéresse la direction ?*

*Faruk Ülgen : nous avons eu deux codirections successives composées d'une femme et d'un homme. Aujourd'hui on se retrouve dans la pratique dans l'impossibilité de penser à proposer une collègue comme codirectrice étant donné que la fonction a déjà été occupée lors d'un précédent mandat. Notre objectif est de passer la main petit à petit aux nouvelles générations. Dans son organisation, l'équipe de direction inclut 2 binômes composés d'une femme et d'un homme qui seront en charge des manifestations scientifiques et de l'animation des activités des doctorants.*

*Guillaume Vallet : dans cette organisation, l'équipe de direction a la volonté de promouvoir et aider certains collègues à franchir certaines étapes dans leur carrière. C'est une façon de prendre en compte la parité du genre.*

*Serge Slama : il y a eu des relations compliquées au sein du CREG pendant quelques années. Sont-elles pacifiées ?*

*Faruk Ülgen : la précédente direction avait réussi à rétablir le calme. La période du COVID a permis de maintenir cette pacification et nous souhaitons la pérenniser en maintenant la transparence et en montrant que nous avons mis en place une codirection pour un projet scientifique et humain. Nous avons un double challenge dans notre direction.*

=> *RD* Conseil CREG 29 septembre 2022

=> *RD AG* CREG 22 septembre 2022

**La commission de la recherche de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 27 octobre 2022 est invitée à donner un avis sur la proposition de codirection du CREG, Centre de Recherche en Économie de Grenoble, UR UGA, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 :**

## **Codirection**

**Faruk Ülgen, PR UGA et Guillaume Vallet, MCF UGA**

## Approuvez-vous la proposition de codirection du CREG ?

Le vote anonyme est opéré avec l'outil Balotilo.

Résultat du vote :

Membres en exercice	46
Membres présents	22
Membres représentés	11
Nombre de votants	33
Voix favorables	30
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

**Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la proposition de codirection du CREG.**



# **Demande de second avis**

## **Doctorant I**

---

Présentation par Gaël Combe  
Directeur ED I-MEP2

# Sommaire

**Titre 1 : Cadre général**

**Titre 2 : Contexte de recrutement**

**Titre 3 : Avis de la Direction de thèse à l'issue de la 1ère année**

**Titre 4 : Avis du CSI à l'issue de la 1ère année**

**Titre 5 : Avis du laboratoire de rattachement (SIMaP) à l'issue de la 1ère année**

**Titre 6 : Argumentaire du doctorant**

**Titre 7 : Actions menées par la Direction de l'ED**

**Titre 8 : Avis de la Direction de l'ED**



# 1 - Cadre général

- **Entrée en thèse** : 2021-2022
- **Laboratoire** : Sciences et Ingénierie des Matériaux -- SIMAP
- **Ecole Doctorale** : Ingénierie – Matériaux, Mécanique, Environnement, Energétique, Procédés, Production (ED I-MEP<sup>2</sup>)
- **Spécialité** : Matériaux, Mécanique, Génie civil, Electrochimie
- **Direction de thèse** : DT, DR2 CNRS
- **Co-encadrant** : CO-ENCADRANT, Chercheuse CNRS (Institut Neel)
- **Sujet de thèse** : Elaboration et évaluations de matériaux élasto-caloriques pour la réfrigération.
- **Projet s'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire** répartie entre plusieurs laboratoires (SIMAP, NEEL, GSCOP) afin d'élaborer et explorer de nouveaux matériaux et, d'autre part, le développement et la maîtrise de multiples caractérisations fines permettant la détermination de l'effet élastocalorique. C'est un projet ambitieux impliquant deux Labex(CEMAM-LANEF), trois laboratoires (SIMAP – Inst. Néel – Gscop) et l'Institut Carnot.

# 2 - Contexte de recrutement

- **Diplôme d'entrée en thèse** : Master "Materials Sciences and Nano-Objects » obtenu en septembre 2020 à la Sorbonne Universités (moyenne générale de 12,78/20 à la 2ème année de master)

---

- **Le candidat doctorant** :

- a été recruté suite au désistement du 1er candidat sélectionné
  - a été recruté à l'issue d'une audition devant un jury de 3 personnes
  - a présenté les résultats de ses précédentes expérimentations
  - a répondu de façon satisfaisante aux questions du jury. Le jury a considéré : *dispose de connaissances expérimentales mises en pratique lors de son stage et des connaissances expérimentales utiles issues de sa formation (préparation de matériaux, microscopie optique, microscopie de fluorescence, mesures acoustiques, cryogénie, XRD, magnétométrie) et des connaissances théoriques en physique de la matière condensée. De plus, « I » possède quelques connaissances de base en programmation. Le candidat présente un bon équilibre entre compétences expérimentales et théoriques. Nous pensons que cet équilibre est la clé pour mener à bien la thèse proposée. »*
- **Le recrutement** a été fait en distanciel avec des délais courts imposés par le double labex.
  - **Financement** : Contrat à durée déterminée en qualité de contractuel de recherche – Label CENAM du 01/10/2021 au 31/03/2023 et Labex LANEF du 01/04/2023 au 30/09/2021
  - **Remarque** : « I » n'a pas mentionné qu'il avait abandonné une première thèse à Toulouse.

# 3 - Avis de la Direction de thèse à l'issue de la 1ère année

---

## ➤ **Éléments**

- « I » a du mal à comprendre les objectifs et la problématique du sujet
- « I » ne respecte pas les protocoles et consignes
- « I » ne s'implique pas assez dans les problèmes techniques qu'il néglige voire déconsidère, alors que ces pratiques sont essentielles pour les résultats,
- « I » ne comprend pas son rôle au sein de l'équipe.
- « I » ne parvient pas à synthétiser les résultats
- Stress conduisant à une incapacité à prendre sa part de responsabilité et à remettre en cause les résultats obtenus par les autres doctorants.
- « I » a des difficultés à communiquer
- « I » a des lacunes sur bases essentielles
- « I » manque d'esprit de synthèse : ne présente que des résultats 'bruts'.

# 4 - Avis du CSI à l'issue de la 1ère année

---

## ➤ **Comité de Suivi Individuel (CSI) du 20 juillet 2022**

- **Composition du CSI :** Deux membres  
(1 Membre du SIMAP, extérieur à l'équipe de recherche impliquée dans la thèse)  
1 Membre de l'Institut Neel, extérieur à l'équipe de recherche impliquée dans la thèse)
- **Membres du CSI**
  - Membre 1, HDR, Institut Neel
  - Membre 2, HDR, SIMaP
- **Déroulement type d'un CSI**
  - Transmission d'un rapport d'activité par « I »
  - Présentation orale des travaux réalisés par « I »
  - Echanges scientifiques avec le doctorant (30 mn)
  - Entretien « I » / membres du CSI hors présence de la Direction de thèse
  - Entretien direction de thèse / membres du CSI hors présence de « I »

# 4 - Avis du CSI à l'issue de la 1ère année

---

## ➤ **Constats du Comité**

- Au regard :
  - du manque d'autonomie constaté par la Direction de thèse,
  - du manque de rigueur au plan expérimental dans le suivi des protocoles ainsi que dans le reporting des résultats,
  - de son manque de recul sur le travail mené,
  - des difficultés relationnelles,
  - de la nature de ce travail exploratoire ainsi que de son environnement, générateur d'un stress difficilement gérable pour le doctorant

la perte de confiance est telle qu'il n'est plus possible d'envisager une poursuite sereine de la collaboration, ni pour le doctorant, ni pour la direction de thèse, ni pour le reste de l'équipe.

# 5 - Avis du laboratoire de rattachement (SIMaP) à l'issue de la 1ère année

---

## ➤ Avis

- *"Bien que souhaitant une poursuite de la thèse, "I" ne semble pas répondre aux attentes de ses encadrants et aux exigences du sujet. L'adéquation du profil de "I" et avec le sujet d'étude ne semble pas être vérifiée ; il serait souhaitable que "I" trouve un sujet d'étude plus adapté"*

# 6 - Argumentaire du doctorant

---

## ➤ **Éléments**

- Les erreurs font partie de l'apprentissage
- 13 manips apprises (et maîtrisées à ce jour) en 8 mois
- Formations complémentaires suivies
- Le sujet était effectivement nouveau pour « I » qui l'a exploré pendant plusieurs mois
- Grande frustration de « I » au vu du fait que les améliorations possibles identifiées ne sont pas appliquées, d'où une lenteur dans l'avancement du travail.

# 7 - Actions menées par la direction de l'ED

---

- 16 juin 2022, 9h-10 : Entretien pré-CSI entre le doctorant et le dir. de l'ED I-MEP2
  - « I » expose sa situation et précise qu'il souhaite poursuivre sa thèse
  - « I » semble particulièrement affecté par la situation. Il précise qu'il a abandonné une première thèse à Toulouse (non mentionné dans son CV). Les raisons de cet abandon ne sont pas clairement exposés.
  - « I » demande à ce que la direction de l'ED soit présente au CSI ainsi qu'un représentant des élus doctorants au conseil de l'ED I-MEP2. « I » souhaite que ses encadrants soient présents pour la partie « exposé scientifique » du CSI.
  
- 20 juillet 2022 – 9h-11h : CSI
  - Partie 1 : exposé scientifique + questions : présence du dir d'ED, d'un représentant doctorant du conseil de l'ED et de la direction de thèse.
  - Partie 2 : échange entre le doctorant et les membres du CSI : présence du représentant doctorant du conseil de l'ED
  - Partie 3 : échange entre la direction de thèse et les membres du CSI : présence du dir d'ED, d'un représentant doctorant du conseil de l'ED
  
- Compte-rendu du CSI reçu par l'ED quelques jours après.



# 8 - Avis de la direction de l'ED

- 
- **Avis de l'ED sur l'équipe de direction de la thèse :**
    - pas de problème spécifique.
    - depuis 2005, le dir. de thèse a dirigé 9 thèses et co-encadré 7 thèses. Sur ces 16 thèses, on note 2 arrêts de thèse, dont celle du doctorant en discussion ici.
  
  - **CSI :**
    - avis négatif et argumentée des membres du CSI pour la poursuite de la thèse
    - avis négatif et argumentée de la direction de thèse
    - avis négatif de la direction du laboratoire pour la poursuite de la thèse
  
  - **Avis du dir. de l'ED à la poursuite de la thèse :** avis négatif
    - Motivations :
      - confiance rompue (point de non retour) entre « I » et la direction de thèse
      - confiance rompue entre « I » et le staff technique du Laboratoire
      - « I » en grande difficulté psychologique (invitation à se rapprocher de "Bulle d'air").

## Rapporteurs du dossier

### Membres élus de la Commission de la recherche

**1. Pierre Hily-Blant** : Maître de conférences à l'UFR PHITEM

Chercheur à l'IPAG

*Discipline* : Astrophysique, Astrochimie

**2. Yohan Mandin-Hublé** : Doctorant à l'Institut Fourier

*Discipline* : Mathématiques

**3. Cédric Clastres** : PR à l'UFR FEG

Chercheur à GAEL

*Discipline* : Sciences économiques

# DISCUSSION

*Pierre Hily-Blant : j'ai fait une lecture anonyme du dossier. Dans ce que j'ai identifié comme le CV de la personne, il est indiqué qu'elle est impliquée depuis janvier 2021 jusqu'à aujourd'hui dans un projet de recherche à Toulouse. Je me suis demandé si les encadrants avaient contacté l'équipe à Toulouse avant de recruter cette personne en thèse.*

*Gaël Combe : la personne nous a présenté cette expérience comme un stage. Au moment de l'audition, un ou deux articles avaient été écrits ; il a été considéré qu'un travail de qualité avait été fait.*

*Pierre Hily-Blant : c'est un projet difficile car il implique trois laboratoires et un institut Carnot. Il est évident que cela demande certaines aptitudes particulières à un doctorant pour mener sa thèse. La personne doit être capable de parler plusieurs langues « scientifiques ». J'imagine que c'est un aspect qui a été pris en compte lors de l'entretien, mais quand on démarre un sujet de thèse dont on sait que cela va demander un travail de coordination avec plusieurs interlocuteurs, je ne m'explique pas que les encadrants de cette thèse n'aient pas contacté les encadrants des précédents travaux. La première chose que je recommande de faire à des encadrants, est de contacter les encadrants des stages ou des travaux qui ont précédés. Nous savons par expérience qu'une thèse est, certes, un niveau scolaire mais c'est une alchimie aussi. Les encadrants peuvent prévoir un entretien, en visioconférence, raison de plus pour mettre un garde-fou. J'aimerais bien que l'on m'explique comment on peut recruter une personne en thèse sur un projet qui va nécessiter certaines aptitudes particulières, qui ne sont pas uniquement des notes, et considérer que la rédaction d'articles est une garantie suffisante ? On peut très bien écrire un article à la place d'un stagiaire, mettre son nom et le stagiaire a produit quelques figures, cela arrive ; ce n'est pas une garantie. C'est ce qui m'a le plus marqué dans cette histoire, car tout le monde souffre, comme d'habitude dans ces situations, en particulier cette personne et les encadrants.*

*Gaël Combe : les encadrants m'ont indiqué qu'ils avaient été relativement bien convaincus par ce que la personne, qui visiblement avait travaillé le sujet, a pu leur dire au moment de l'audition. Ils ont ajouté que le recrutement du candidat a dû se faire dans des délais courts imposés par le double financement LabEx. Lorsque les problèmes sont arrivés, en fait assez tôt, j'en ai été rapidement informé et j'ai proposé des pistes d'amélioration. Les encadrants ont contacté l'équipe à Toulouse qui ne comprenait pas pourquoi la personne était partie ; Il s'agissait d'un sujet de thèse en astronomie qui se déroulait très bien. Ils étaient satisfaits à tous les niveaux. Ils n'auraient pas eu d'information supplémentaire, je le crains.*

*Pierre Hily-Blant : je n'ai pas contacté cette équipe pour des raisons d'anonymat. Le résumé que vous avez fait coïncide largement avec ma lecture de l'extérieur. Le rapport des encadrants est assez dur. Il y a une liste et j'en ai extrait les mêmes éléments que vous. Du point de vue de l'encadrant on peut toujours trouver que cela ne va pas assez vite, que cela manque de méthode, c'est normal. Dans nos disciplines, généralement quand on a de l'expérience, ce qui nous prend une heure, va nécessiter une semaine ou plus. En revanche, le manque de rigueur et ne pas reconnaître ses erreurs est orthogonal à la démarche scientifique. La personne fait une proposition pour une spire de fusion, l'encadrant lui explique qu'il y a un facteur 10 et que cela ne convient pas, et la personne refuse de reconnaître son erreur. On quitte clairement le domaine de la démarche scientifique. Je me demandais si au-delà d'un contact avec la structure « Bulle d'air » il y avait eu une démarche ou expertise psychologique ?*

*Hervé Courtois : quand bien même une démarche aurait été entamée nous ne sommes pas en droit de le savoir et nous n'avons pas à en parler.*

*Pierre Hily-Blant : nous n'avons pas à parler de ce qui se dit dans le cabinet d'un psychologue. Il se trouve que l'on est face à un problème majeur d'anxiété et de comportement vis-à-vis de la démarche scientifique.*

*Gaël Combe : la seule chose que je peux dire lorsque j'ai été en entretien avec cette personne, est qu'il y a eu beaucoup de larmes. Je lui ai dit qu'il serait utile, de mon point de vue, qu'elle aille se faire aider par un médecin.*

*Pierre Hily-Blant : le vrai problème qui ne permet pas de continuer la thèse est le fait de ne pas se plier à la démarche scientifique. Il y a des signaux dans le rapport qui montrent que les personnes impliquées dans cette thèse ne peuvent plus travailler scientifiquement ensemble.*

*Gaël Combe : il y a cet aspect-là, mais, j'insiste, lorsque j'ai rencontré la personne j'ai pensé qu'il fallait vraiment que cela s'arrête car elle se rendait malade et une thèse ne peut pas rendre malade, ce n'est pas possible.*

*Pierre Hily-Blant : nous sommes tout à fait d'accord.*

# DISCUSSION

*Yohan Mandin-Hublé : en tant qu'élu doctorant, il m'a été demandé d'examiner le dossier de réinscription en thèse du doctorant I. Ce qui suit résulte de l'analyse et de la synthèse des documents auxquels j'ai eu accès.*

*Il apparaît que le doctorant I a réalisé un nombre d'heures de formation doctorale conséquent, 47h dans différents domaines (gestion des risques, programmation, communication scientifique, et qu'il s'est, au sein du laboratoire, formé à l'utilisation de nombreuses machines et technologies (13 manipulations différentes). Le doctorant I atteste de son niveau scientifique par son bon classement au Master2 de l'université Pierre et Marie Curie, et s'appuie sur 3 lettres de recommandations de ses professeurs ou précédents encadrants sur divers projets de recherche. Le CSI mentionne un exposé satisfaisant malgré quelques erreurs mais se montre plus réservé quant au rapport écrit fourni par le doctorant I, dont il précise qu'il ne permet pas de cerner les objectifs de la thèse. Ce CSI s'est réuni le 20.07.2022, les encadrants ayant signifié au doctorant I leur souhait de ne plus l'encadrer au mois de juin 2022. La préparation du rapport écrit du doctorant s'est faite après cette décision qui lui a été présentée comme irrévocable ainsi qu'il l'écrit dans le rapport du CSI. Je considère que le caractère anxiogène d'une telle situation, à savoir la perspective présentée comme certaine d'un licenciement brutal, a pu donner lieu à une sous-estimation des compétences réelles du doctorant lors de la réunion du comité. Quant à la soudaineté d'une telle décision, le contenu de l'article 1 de la Charte du Doctorat de l'UGA mentionne qu'il est de la responsabilité partagée du doctorant et de sa direction de thèse de se préoccuper de l'insertion professionnelle du doctorant. Sur la base des documents disponibles, je considère que l'encadrement du doctorant n'a pas véritablement respecté cet engagement. L'anxiété et la fébrilité du doctorant conduisant à des maladroites au cours des manipulations sont évoquées tout au long du bilan fourni par les encadrants. Les encadrants se plaignent également du non-respect récurrent de certaines consignes données, de nature technique comme, par exemple, l'utilisation inappropriée des machines, ou de nature scientifique, comme la présentation des résultats bruts et non analysés, des calculs non réalisés, et des lacunes scientifiques. Ils font état de relations parfois tendues entre le doctorant I et d'autres usagers du laboratoire. Ils mentionnent enfin l'isolement du doctorant et semblent regretter les délais courts de recrutement qui leur ont été imposés par les deux LabEx.*

*J'aimerais rappeler que les personnes isolées souffrent davantage qu'elles ne tirent profit de leur isolement et que la période du doctorat est pour un grand nombre de doctorants une période de précarité financière, professionnelle, parfois affective. Nombre d'entre nous*

*devons laisser derrière eux leur région ou pays d'origine. Le projet de thèse est partagé entre deux LabEx, 3 laboratoires et 1 institut ce qui n'a peut-être pas facilité l'intégration du doctorant à un environnement de travail fixe. Par ailleurs, le doctorant I ne me semble pas responsable de ses propres conditions de recrutement. Les avis émis par le jury de recrutement le concernant sont tout à fait positifs. Enfin, s'ils ne m'appartient pas de juger des aspects scientifiques du niveau de la thèse, j'aimerais citer à ce propos le rapport du CSI : le projet de thèse y est décrit comme exploratoire, particulièrement ambitieux, s'inscrivant dans un temps long, impliquant un procédé technique long et difficile à mettre en œuvre et ne devant pas, à priori, déboucher à court terme sur des objectifs quantifiables. Le rapport fait état de progrès concernant le dispositif technique à concevoir, et l'avis final donné par les membres du CSI ne mentionne pas de problème de nature scientifique, mais des problèmes d'anxiété et de communication entre le doctorant I et ses encadrants. L'historique des incidents et conflits remonte à décembre 2021, d'après le bilan des encadrants, qui mentionnent 3 réunions de recadrage ayant eu lieu avec le doctorant I pour remédier à ce qu'ils décrivent comme une accumulation de faiblesses. Notons que ces réunions ne relèvent pas d'un dispositif formalisé, et ont probablement eu lieu sans recours à un médiateur extérieur au conflit, - je n'ai pas eu cette information mais j'imagine que c'est le cas - en lequel les deux parties auraient placé leur confiance, et qui aurait donné un cadre serein à la discussion. Rappelons pourtant le contenu de l'Article 8 de la Charte du Doctorat de l'UGA, je cite : «... L'ED définit dans son règlement intérieur les modalités de médiation... l'ED et /ou le/la doctorant.e pourra solliciter le recours à une instance de médiation supérieure au sein du CED. »*

*Dans la situation qui nous occupe, aucun tel comité de médiation, à ma connaissance, n'a été mis en place. L'unique mention du mot médiation que j'ai pu relever dans le RI de l'ED I-MEP2, la version du 3.03.2022 disponible sur internet, apparaît à l'article 11, je cite : « dès l'apparition de difficultés particulières dans l'exécution du projet de thèse, voire de manquement aux engagements par chacune des parties, le doctorant et/ou son directeur de thèse sont tenus de prendre contact le plus vite possible avec le responsable de site de spécialité et/ou avec le directeur de l'ED. Le directeur de l'ED a effectivement rencontré plusieurs fois le doctorant mais le règlement lui-même ne prévoit pas les modalités de création d'un comité de médiation qui est un outil utile à la résolution de conflits. Je signale que certaines ED comme celle de Paris Saclay, par exemple, ont publié de telles procédures de résolution de conflits. Ces dernières sont accessibles en ligne à l'usage des personnels engagés dans un projet de thèse.*

# DISCUSSION

*Après analyse des pièces du dossier, mon avis est le suivant :*

*Nous sommes en présence d'un conflit relationnel, qui a pris de l'ampleur au cours du second semestre 2022. Ce conflit, nourri par une incompréhension croissante entre les parties, par certaines maladresses et erreurs du doctorant I, qui est par définition en situation d'apprentissage et d'acquisition d'autonomie, aurait, selon moi, pu ou peut encore être résolu par une médiation en présence d'un médiateur extérieur. Les membres du CSI ne font pas état dans leur avis d'un retard scientifique suffisant, dans un projet pourtant ambitieux, pour justifier le licenciement du doctorant qui affirme s'être considérablement investi dans le projet, allant jusqu'à travailler certains week-ends.*

*Compte tenu de l'extrême importance d'une telle décision pour l'avenir professionnel du doctorant I et de la responsabilité de l'ED dans l'absence de médiation, je suis favorable à une réinscription en 2ème année de thèse pour le doctorant I, assortie de la constitution d'un comité de médiation, conformément à l'article 8 de la Charte du Doctorat. Je suggère enfin la mise en conformité du RI de l'ED I-MEP2, avec ledit article, afin de mettre à disposition des doctorants et encadrants cet outil qu'est le comité de médiation.*

*Cédric Clastres : je suis complètement extérieur à la discipline et ne pourrai pas m'exprimer sur le plan scientifique. J'ai une vision qui peut être quelques fois sensiblement différente de ce que nous venons d'entendre et je rejoins par certains points ce qu'a dit Pierre. La présentation faite par le directeur de l'ED résume très bien tout le dossier que nous avons eu. J'ai l'impression, en lisant les divers documents, qu'il y a quand même eu un travail sérieux pour essayer d'avancer dans ce problème qui est extrêmement délicat. J'ai trouvé que tous les documents transmis ne l'étaient pas simplement pour évoquer les problématiques. Les pièces contiennent des éléments argumentés, il y a eu des essais pour avancer, des discussions et réunions avec les encadrants et avec le directeur de l'ED pour essayer de trouver des solutions. Même s'il n'y a pas eu de médiateur, des discussions ont été menées sur ce dossier. Le sujet est présenté comme exploratoire, cela signifie qu'il faut tout construire. Le recrutement exige que la personne ait à la fois les connaissances et l'autonomie pour construire. A priori, j'ai compris que dans certaines expériences, même si je suis assez d'accord sur le fait que l'on apprend par les erreurs, pour faire une thèse, il faut avoir des bases. J'ai compris dans ce dossier, que pour certaines expériences simples, il y avait eu des soucis et les bases n'étaient pas acquises. Si pour effectuer des tâches simples on commence à réapprendre, peut-on continuer une thèse dans ces conditions ?*

*Dans la demande de recours gracieux du doctorant, une phrase me laisse penser qu'il indique avoir arrêté sa thèse à Toulouse pour faire sa thèse à Grenoble. Il arrête une thèse qui se passe très bien pour s'engager dans une thèse dont on s'est demandé si elle était bien associée à son profil. Le CSI s'est bien déroulé, il n'y a pas eu de note relative à des insuffisances, par contre le CSI rend un avis défavorable parce qu'il reconnaît que cette personne n'est pas adaptée. Le représentant des doctorants, observateur lors de la réunion du CSI, a reporté que le CSI avait pris une décision qui était dans l'intérêt de toutes les parties. On peut se demander s'il fait du sens que cette personne continue, étant donné les problématiques que l'on vient de voir, et avec sa direction de thèse alors que cela ne se passe pas bien. Mon avis est que l'idée d'arrêter cette thèse doit être posée. Par ailleurs, il a été évoqué que cette personne souffrait et il me semble que cela doit prévaloir sur tout le reste. Arrêter la thèse pour éviter que cette personne ait du stress, pour qu'elle se sente mieux, et qu'elle soit surtout accompagnée pour pouvoir rebondir après me semble plus important. Il me semble que poursuivre la thèse dans cette voie-là sera de nature à aggraver la situation à la fois pour ses encadrants et cette personne. Il reste une chose que je ne comprends pas : le doctorant I se plaint que cela n'avance pas assez vite et ses encadrants indiquent que quand il avance cela ne se passe pas bien et qu'il y a un manque d'autonomie.*

*Thierry Forveille : il a été suggéré dans le rapport du CSI qu'un changement de sujet de thèse pouvait être une solution, j'imagine que c'est quelque chose que vous avez exploré ?*

*Gaël Combe : généralement, quand on a des difficultés on essaye toujours de voir si on peut réduire un peu le scope du sujet ; si c'est impossible on essaye de voir si on peut changer la direction de thèse ou si on peut garder la même direction de thèse si cela se passe bien et amender le sujet. Dans ce dossier, la situation est un peu difficile car le sujet est financé sur projet par deux LabEx et il n'est pas possible de le modifier.*

*Catriona Maclean : dans ce qui a été dit, il est clair que la personne est en situation de souffrance. On a l'impression que continuer dans la thèse serait potentiellement dangereux psychologiquement pour elle. Si on considérait que cette personne devait poursuivre ailleurs, qu'est-ce que l'institution peut faire pour l'aider à rebondir ?*



# DISCUSSION

*Gaël Combe : l'ED I-MEP2 apporte son aide avec les moyens dont elle dispose. Nous avons mis en place une action de communication et référencé de façon plus précise ce que sont devenus nos anciens doctorants via LinkedIn. J'ai communiqué au doctorant I un certain nombre d'entreprises qui emploient nos anciens doctorants dans les domaines qui lui sont proches pour qu'il puisse faire des candidatures spontanées. Par ailleurs, ses encadrants l'ont aidé à essayer de rebondir. Est-ce que cela a fonctionné ? La personne n'a pas été abandonnée.*

*Eve De Rosny : est-ce que le texte qui indique que la personne a de bonnes compétences a été écrit juste après l'entretien de recrutement ou à posteriori ?*

*Gaël Combe : quand on recrute un doctorant au sein de l'ED, on demande une explication sur l'adéquation du profil de la personne au sujet demandé. C'est un argumentaire fourni par les directions de thèse au moment de l'inscription.*

*Eve De Rosny : ce texte semble indiquer que la personne est tout à fait compétente. Le laboratoire de Toulouse le confirme. La situation bascule brutalement. A mon avis, cela ne va plus parce que la personne est en grande difficulté, peut-être pour des raisons diverses et variées et pas forcément pour une histoire de conflit de personnes. Apparemment tout le monde est de bonne volonté. Dans le monde du travail, on peut très bien se mettre en arrêt maladie le temps de se reconstruire psychologiquement ou physiquement et reprendre son travail après. J'ai le sentiment que l'on va arrêter la thèse de cette personne alors que c'est peut-être juste un problème de décrochage.*

*Gaël Combe : l'arrêt maladie et la prise de contact avec Bulle d'air ont été évoqués lors de nos entretiens. L'arrêt maladie a été balayé par la personne et elle ne souhaitait pas contacter Bulle d'air malgré mon insistance. Il y avait une sorte de déni malgré tout. Mon rôle est de conseiller, je ne peux pas forcer. Il n'y avait pas de conflit de personnes.*

*Eve De Rosny : on peut penser que le doctorant I peut arriver à se reconstruire.*

*Gaël Combe : la situation peut s'améliorer à partir du moment où la personne est capable de prendre une pause pour revenir mais elle ne le souhaitait pas.*

*Noémie Ouedraogo : on sait que la direction n'a pas forcément la volonté de continuer à travailler avec cette personne, mais est-ce que cette personne s'est exprimée sur son souhait de continuer à travailler avec sa direction de thèse ?*

*Gaël Combe : la personne n'a pas évoqué de conflit donc j'imagine que oui. Par contre il y a eu beaucoup de soucis parce qu'il fallait fabriquer une des manipulations. Le doctorant I était aux manettes, ce qui impliquait qu'il devait concevoir le travail, sur conseils de ses encadrants, et discuter avec les équipes techniques des deux laboratoires. Il y avait une telle incompréhension dans les échanges avec les équipes techniques que ces dernières ne souhaitaient plus travailler avec le doctorant.*

*Nassira Boudjada : on a l'impression que c'est un cas difficile à résoudre. Bulle d'air existe depuis 2021. Le CED a signé avec cette association un accord et les étudiants en sont généralement informés. Le problème de la santé mentale peut être évoqué avec Bulle d'air. Peut-être est-ce une trop lourde responsabilité de construire ou de faire des mesures sur des instruments. Je suis toujours un peu inquiète lorsqu'il y a des disparités entre encadrants et doctorants. Quelle est la part de chaque co-encadrant ? Est-ce que les ordres ne se sont pas chevauchés ? J'aimerais attirer l'attention sur la difficulté à réaliser un travail dont la description du sujet était de mener des travaux à long terme alors qu'une thèse dure seulement 3 ans. Peut-être que la charge était un peu trop forte pour le doctorant.*

*Cédric Clastres : les encadrants ont mentionné que les nombreuses erreurs sont encore commises à l'issue de cette première année sur les expériences de routine.*

*Pierre Hily-Blant : le rapport des encadrants est assez dur mais les points qui ont retenu mon attention est l'attitude de défiance négative par rapport aux résultats de l'équipe. Pour des raisons que j'ignore, le sentiment exprimé par les encadrants est que le doctorant I remet en question les résultats de l'équipe, n'est pas d'accord lorsque les encadrants lui pointent une erreur. Quand on n'est pas dans la démarche scientifique, que l'on n'est pas capable d'accepter les commentaires de ses encadrants, je ne vois pas comment on peut continuer à faire de la science ensemble. On apprend de ses erreurs, mais dans cette affaire il n'y a pas d'apprentissage de ses erreurs et le rapport le mentionne à plusieurs reprises : une erreur de calcul de facteur 10, ce n'est pas rien, qui n'est pas acceptée par le doctorant I, des problèmes entre le doctorant I et d'autres doctorants, des problèmes entre le doctorant I et des techniciens qui ne veulent plus travailler avec lui, des problèmes de doute sur les résultats de l'équipe. C'est un climat qui ne permet pas de travailler et là ce n'est pas du fait que l'expérience soit difficile à mettre en œuvre, cela était inscrit dans le cahier des charges. Si on creuse en lisant le rapport on tombe sur un os.*

# DISCUSSION

*Pierre Hily-Blant : Il y a un problème entre le doctorant I et beaucoup de monde dans son entourage ; le doctorant I se retrouve seul. Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond, et les dysfonctionnements ne sont pas liés à la nature du travail exploratoire, etc.*

*Yohan Mandin-Hublé : j'aimerais insister sur un point important : pourquoi l'ED ne convoque pas de comité de médiation avec une personne extérieure ? Les premières alertes ont eu lieu en décembre 2021. Une réunion de recadrage avec les encadrants peut être bloquant pour le doctorant.*

*Gaël Combe : chaque année au mois de décembre, nous réunissons tous les encadrants pour leur rappeler les missions de l'ED. Je mentionne que s'il y a un problème, quel qu'il soit, dans l'encadrement ou avec un doctorant, il faut en informer aussitôt l'ED. Chaque année à la fin du mois de janvier, nous réunissons tous les doctorants et les informons de tout ce que nous mettons à leur disposition en insistant pour qu'ils nous fassent remonter toute difficulté rencontrée au cours de leur thèse. J'ai été informé de ce dossier à la fin du printemps. Ni les encadrants, ni le doctorant ne m'ont alerté avant. Ils ont attendu et les informations arrivent tard comme cela est souvent le cas.*

*Yohan Mandin-Hublé : c'est la raison pour laquelle l'article 8 de la Charte du Doctorat propose d'avoir un dispositif formel de résolution des conflits avec la constitution d'un comité de médiation.*

*Gaël Combe : encore faut-il que l'ED soit saisie. Lorsqu'un doctorant ou son encadrant m'alerte, je reçois chacune des parties en entretien. J'en discute avec mon bureau, on essaye de voir si on trouve des solutions. Je réunis ensuite assez rapidement toutes les parties pour un entretien en présence d'un responsable de spécialité. Si le doctorant le souhaite, un élu doctorant peut être présent lors de l'entretien. Lorsque des difficultés sont remontées en 2ème année de thèse, je contacte le CSI pour qu'il nous aide.*

*Laurent Davoust : le SIMAP est un laboratoire très orienté dans la caractérisation, et pas nécessairement dans le montage d'expériences mais plutôt dans l'utilisation d'expériences ou de machines de caractérisation. Quand le doctorant parle de 13 manipulations, je ne pense pas qu'il soit question du montage de 13 expériences sophistiquées dans ce contexte-là, il ne pourrait en outre y en avoir qu'une seule.*

*Nassira Boudjada : cette personne aurait pu ne plus venir au laboratoire. Elle vient, elle s'isole, elle embête tout le monde apparemment, elle remet en question les résultats, les appareils. Je pense que Bulle d'air aurait pu la recevoir et l'orienter. Qu'est-ce que les encadrants des deux LabEx perdent dans cette affaire ? Est-ce que le financement va disparaître ? Est-ce que la personne va être remplacée ?*

*Gaël Combe : je ne pense pas parce qu'il faudrait réabonder les fonds et cela n'est pas possible. Par ailleurs, si la personne ne vient pas au laboratoire, c'est considéré comme un abandon de poste et cela entraîne le licenciement.*

*A l'issue de ces échanges, les conseillers de la CR sont invités à émettre un avis sur la demande de réinscription en thèse du doctorant I.*

**La commission de la recherche de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 27 octobre 2022 est invitée à donner un second avis sur la demande de réinscription en thèse du doctorant I.**



## Etes-vous favorable à la demande de réinscription en thèse du doctorant I ?

Le vote anonyme est opéré avec l'outil Balotilo.

Résultat du vote :

Membres en exercice	46
Membres présents	22
Membres représentés	11
Nombre de votants	33
Voix favorables	5
Voix défavorables	24
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

**Après en avoir délibéré, la commission de la recherche donne, à la majorité de ses membres présents et représentés, un avis défavorable à la demande de réinscription en 2<sup>ème</sup> année de thèse du doctorant I.**



# Approbation relevé de décisions CR plénière – 22 septembre 2022



**Le relevé de décisions de la séance en formation plénière de la commission recherche du cac de l'UGA du 22 septembre 2022 est mis au vote des conseillers.**

## Approuvez-vous le relevé de décisions de la CR plénière du 22 septembre 2022 ?

Le vote anonyme est opéré avec l'outil Balotilo.  
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice	46
Membres présents	22
Membres représentés	11
Nombre de votants	33
Voix favorables	28
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	5

**Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la CR plénière du 22 septembre 2022.**



# Suite des LabEx

---

# Projets de LabEx en cours de montage

Approuvé en CR le 7 juillet, en Directoire IdEx le 8 juillet

- AMIES
- AE&CC
- Alimentation
- Dispositifs médicaux
- Energie électrique, systèmes et société
- Enigmass
- FOCUS
- Institut Quantique
- MateriAlps
- Microélectronique
- Neurosciences et Cognition
- OSUG
- Penser les transitions depuis les territoires de montagne
- Persyval
- TECXXI

# Journée d'audition des porteurs de projet

- ▶ Le 19 octobre toute la journée
- ▶ 25 minutes par LabEx : 10 minutes exposé + 15 minutes questions
- ▶ Présentation publique par le porteur (qui pourra encore changer) selon, gabarit défini:
  - thématiques scientifiques,
  - positionnement national & international, originalité,
  - vision, objectifs S&T,
  - méthodologies développées,
  - périmètre UGA (évolution par rapport au LabEx le cas échéant),
- ▶ Présence de la VPR&I et des directeurs des pôles,
- ▶ Retour écrit au porteur par les pôles après discussion en VPR&I sous deux semaines.
- ▶ Bilan.

# Processus après le 19 octobre

- ▶ 10 Novembre 2022 : Lancement des invitations à soumettre un projet
- ▶ Gouvernance : en VPR&I de novembre, CR du 1<sup>er</sup> décembre 2022 puis soumis aux porteurs, retour début janvier
- ▶ Proposition d'experts extérieurs pour l'évaluation du projet : 1er décembre 2022
- ▶ 3 Février 2023 : date limite de dépôt
- ▶ Mars 2023 : expertise par des experts scientifiques extérieurs
- ▶ Avril 2023 : rapports des experts adressés à la VPR&I qui transmet aux porteurs,
- ▶ Mai 2023 : dialogue avec les porteurs, droit de réponse des porteurs,
- ▶ Juin 2023 : discussion en VPR&I non élargie (pôles en position d'accompagnement) pour établir une proposition de projets validés ou reportés,
- ▶ Juillet 2023 : décision par le Directoire IdEx
- ▶ Octobre 2023 : Constitution d'un SAB pour chaque LabEx



# Modalités des projets LabEx

- ▶ Projets de 8 ans
- ▶ Examen à mi-parcours (4 ans) pouvant mener à la révision du budget ou l'arrêt du projet
- ▶ Financement à partir de janvier 2025
- ▶ Possibilité de lancer des thèses dès l'automne 2024
- ▶ Budget entre 200 et 1000 k€ annuels, prenant les budgets des LabEx précédents
- ▶ Indicateur : budget par ETP C/EC impliqué

# Gouvernance des LabEx

# Gouvernance proposée

- ▶ Porteur
- ▶ Bureau
- ▶ Comité des directeurs d'unités
- ▶ Comité scientifique externe (SAB)
- ▶ Comité de pilotage

Le LabEx AMIES fera l'objet d'une gouvernance particulière

# Porteur

- Il est proposé par le comité des directeurs d'unité et nommé par le comité de pilotage.
- Chercheur ou enseignant-chercheur en activité dans une unité de recherche membre du LabEx, il est responsable scientifique et technique, interlocuteur des services de l'UGA, et assisté d'un chef de projet.
- Cette fonction est incompatible avec la fonction de directeur d'unité de recherche ou directeur d'une structure de recherche (fédération, plate-forme, SFR, ...) sauf si le périmètre est celui du LabEx.
- Le porteur préside le bureau, il rend compte au comité de pilotage de l'activité du LabEx.

# Bureau

- Présidé par le porteur du LabEx, il est composé de dix personnes maximum. Il peut comprendre des adjoints et/ou des responsables de WP/axe. Il est nommé par le comité de pilotage sur proposition du porteur et après avis du comité des DU.
- Le bureau assiste le porteur dans la définition de la stratégie du LabEx,
- Il propose le budget annuel et arrête les financements hors AAP définis dans le cadre du budget,
- Il propose les appels à projets (AàP) et les décisions de financement suite à ces appels,
- Il prépare les rapports scientifique et financier.
- La participation au bureau est incompatible avec une fonction de directeur d'unité de recherche.
- Lors des AàP du LabEx, le bureau est chargé de l'expertise des projets (le cas échéant en les confiant à un comité), fait une proposition de sélection des projets, rédige un rapport et rend compte de ses travaux. Il suit les règles de déontologie des AàP de l'UGA.

## Comité des DU

- Il élit en son sein un président pour un mandat de deux ans non renouvelable.
- Un représentant du directoire de chaque pôle impliqué est invité permanent.
- Le comité des directeurs d'unité prend toutes ses décisions avec une majorité des trois-quarts.
- Il formule un avis sur la stratégie scientifique et technologique du LabEx,
- Il arrête le budget du LabEx,
- Il décide du lancement des AàP du LabEx et valide le financement des projets soumis à ces appels,
- Il formule un avis sur les candidatures comme porteur du LabEx.

-----

*Cédric Clastres : le directeur du comité des DU est élu pour 2 ans ?*

*Hervé Courtois : cette personne ne doit pas prendre le dessus sur le comité des DU. Son rôle consiste à présider, animer et essayer d'arriver à un consensus. Elle est élue pour 2 ans alors que le porteur du LabEx a un mandat d'environ 4 ans.*

## Conseil scientifique externe

- Composé de personnalités scientifiques extérieures à l'UGA et au LabEx, dont une part significative d'étrangers, il élit un président en son sein.
- Le comité scientifique externe est destinataire des rapports annuels du LabEx.
- Le SAB se réunit fin 2024, fin 2025, puis au moins une fois tous les deux ans.
- Il peut être saisi par le comité des tutelles de toute question stratégique concernant le LabEx.
- Suite à chacune de ses réunions, il rédige un rapport sur la stratégie et les réalisations du LabEx.

# Comité de pilotage

- Composé de représentants des établissements et organismes tutelles et tutelles-associées des unités de recherche du LabEx, il est présidé par le vice-président recherche et innovation de l'UGA ou son représentant.
- Y sont invités les représentants des tutelles des laboratoires associés au LabEx, un représentant du directoire de chaque pôle impliqué, le bureau du LabEx, le président du SAB ou son représentant.

-----

*Pierre Hily-Blant : y a-t-il des décharges pour les enseignants-chercheurs qui occupent une direction de LabEx ?*

*Hervé Courtois : cette question est entendue et retenue comme une question pertinente et une réponse sera faite. Des décharges sont parfois attribuées à certaines directions de LabEx. Nous devons en discuter avec les établissements-composantes puisque des collègues de Grenoble INP-UGA et de l'ENSAG-UGA seront dans cette position.*



# Cadrage des documents de projet LabEx

# Critères

Critères	Sous-critères
<b>Qualité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ambition des questions scientifiques posées pour les différentes disciplines impliquées,</li> <li>- Degré d'originalité et caractère novateur du projet du point de vue scientifique et méthodologique en rapport avec l'état de l'art,</li> <li>- Bonne définition de la nature (théorique, pratique, technologique, scientifique, méthodologique) des résultats attendus,</li> <li>- Positionnement scientifique du consortium,</li> <li>- Positionnement méthodologique du consortium.</li> </ul>
<b>Impact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Importance de la contribution à la réponse à des enjeux sociétaux majeurs,</li> <li>- Qualité de la diffusion des résultats scientifiques et méthodologiques vers le milieu académique,</li> <li>- Qualité de la valorisation des résultats de recherche,</li> <li>- Qualité de la diffusion des résultats scientifiques et méthodologiques vers la société,</li> <li>- Renforcement des collaborations internationales de l'UGA,</li> <li>- Contribution à la formation au sein de l'UGA,</li> <li>- Potentiel d'utilisation large et de mutualisation des outils et méthodologies développés, le cas échéant en lien avec les plateformes technologiques de l'UGA.</li> </ul>
<b>Implémentation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faisabilité, gestion des risques,</li> <li>- Justification du budget demandé,</li> <li>- Le cas échéant, prise en compte des éventuels financements par les stratégies nationales du PIA4,</li> <li>- Engagement dans l'évaluation de la trajectoire carbone sur la durée du projet.</li> </ul>

# Cadrage des projets de LabEx

- ▶ La demande financière du projet peut inclure :
  - Des dépenses en masse salariale pour le financement de doctorants, post-doctorants, personnels en appui à la recherche, visiteurs, indemnités de stages, bourses de Master, etc.
  - Des dépenses de fonctionnement : consommables, frais de déplacement, prestations de service, etc.
  - Des dépenses d'investissement en équipement.
- ▶ Le budget du projet peut inclure des co-financements internes (par des laboratoires ou structures de l'UGA) ou externes, nationaux ou internationaux. Dans le cas où une stratégie nationale d'accélération ou un PEPR exploratoire est susceptible d'apporter des moyens, il est attendu que le budget fasse apparaître quelles dépenses pourront être prises en charge par ces moyens extérieurs et donc comment la confirmation de ces moyens extérieurs pourra permettre de réduire le financement par l'UGA.
- ▶ Toute action similaire à un dispositif de l'appel IRGA de l'UGA devra être précisément articulé avec ce dispositif. Il en est de même concernant l'appel équipements scientifiques de Grenoble INP - UGA et de l'UGA.

# Cadrage des projets de LabEx

- ▶ Les budgets demandés pourront être 200 et 1000 k€ annuels
- ▶ Ils doivent être réfléchis en regard des deux éléments suivants :
  - budget du LabEx existant lorsque que le projet y fait suite, prenant en compte seulement la fraction dévolue aux unités UGA,
  - taille du périmètre du projet de LabEx.

-----

*Pierre Hily-Blant : est-ce qu'il faut comprendre qu'il y a l'idée de lancer tous les dispositifs ou appels au même moment ?*

*Hervé Courtois : pas forcément. Si, par exemple, le LabEx veut financer des post-docs, il importe peu que l'initiative soit lancée au même moment que l'appel IRGA. Si le LabEx veut financer des thèses ou des équipements, dans ce cas, il est nécessaire que cette action soit coordonnée avec l'appel IRGA.*

# Soumission des projets

Le dossier de soumission est rédigé en anglais. Il est composé des éléments suivants :

- ▶ Description scientifique du projet (maximum 20 pages au total, Calibri 11 pt, interligne simple) :
  - Contexte du projet (max. 6 pages) : questions ouvertes scientifiques, technologiques et méthodologiques, enjeux socio-économiques ou culturels, synthèse des résultats préliminaires déjà obtenus, synthèse des financements déjà obtenus ou demandés et en cours d’instruction,
  - Qualité du projet (max. 6 pages),
  - Impact du projet (max. 6 pages),
  - Implémentation du projet, incluant le justificatif du budget (max. 6 pages).

Pour chaque critère, la partie dédiée traitera de *chacun* des sous-critères

- ▶ Le cas échéant, lettres signées d’engagement financier de partenaires hors UGA,
- ▶ CV (maximum 4 pages) du porteur, des co-porteurs le cas échéant,
- ▶ Résumé en français (1 page max.), résumé en anglais (1 page max.),
- ▶ Liste des personnels impliqués dans le projet.

# Evaluation des projets de LabEx

- ▶ Les projets sont évalués par des experts choisis pour leurs compétences dans les thématiques concernées par le projet. A minima, chaque projet bénéficiera d'au moins trois expertises. Il s'agira d'experts externes, c'est-à-dire exerçant leur activité dans une structure hors du périmètre de l'UGA, et de préférence internationaux.
- ▶ L'expertise des projets s'appuie sur une fiche d'évaluation strictement limitée aux critères et sous-critères mentionnés dans le présent cahier des charges.
- ▶ Les porteurs sont sollicités pour proposer des experts avant le 1<sup>er</sup> décembre 2022. Ces experts ne devront pas être en lien d'intérêt avec les co-porteurs suivant les termes de la charte de déontologie des appels à projets de l'UGA, en particulier ne pas avoir co-publié ou co-encadré de thèse avec un co-porteur dans les cinq dernières années.
- ▶ Au moment du dépôt, le porteur ou les co-porteurs peuvent signaler des experts avec lesquels il est ou ils sont en situation de lien d'intérêt.

# Sélection et labellisation des projets de LabEx

- **Le comité de sélection**

- ▶ Le comité est constitué de la Vice-Présidence Recherche et Innovation, incluant notamment un représentant de chaque organisme national de recherche. Il est complété de la Vice-Présidente Recherche et Innovation en SHS. Le chargé de mission Recherche en santé et l'adjointe Valorisation à la Vice-Présidence sont invités avec voix consultative. Le comité est présidé par le Vice-Président Recherche et Innovation de l'UGA.
- ▶ Pour ses travaux, le comité s'appuie sur les avis et recommandations exprimés par les experts dans leur évaluation. Il prend en compte les critères de sélection des projets, les éléments de stratégie de l'UGA.
- ▶ La composition nominative du comité sera publiée avant le 13 janvier 2023.

- **L'instance consultative**

- ▶ La Commission de la Recherche du Conseil Académique (CAc) de l'UGA joue le rôle d'instance consultative : elle s'assure du bon déroulement des travaux du comité et prend en compte les éléments de politique et de stratégie de l'établissement. Elle formule un avis sur la proposition de projets sélectionnés pour financement.

- **L'instance décisionnaire**

- ▶ Le directoire IdEx UGA labellise les projets et valide la répartition des moyens. Il est garant du respect de la politique et de la stratégie de l'établissement. Si besoin, il émet des recommandations sur certains projets.

# Modalités générales

- **Durée des projets et d'éligibilité des dépenses**

Les projets dureront huit années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Par dérogation, des contrats doctoraux pourront être signés à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

- **Financement des projets**

Les projets peuvent inclure des partenaires académiques nationaux ou internationaux hors du périmètre de l'UGA ou des acteurs du monde socio-économique ou culturel, mais seules les activités des laboratoires de l'UGA ou d'un institut de la DRT seront financées.

Le montant accordé pourra être ajusté par rapport au montant demandé, notamment en cas de moyens d'ores et déjà disponibles dans le consortium pour la réalisation du projet.

Le montant accordé pourra être ajusté par rapport au montant demandé en cours de projet en cas d'attribution d'un financement extérieur conséquent, notamment dans le cadre d'une stratégie nationale d'accélération ou d'un PEPR exploratoire.



# DISCUSSION

*Pascal Perrier : j'ai assisté à la réunion et en écoutant un certain nombre d'exposés je me suis aperçu que les porteurs de LabEx étaient les mêmes que pour les projets CDT et CDP avec des thématiques assez proches. Je pense notamment aux projets Nutrition, Neurosciences-Cognition, Dispositifs médicaux. Quelles sont les justifications de ces différents moyens de stimuler la recherche ?*

*Hervé Courtois : un 1er point de contexte : les projets CDP, CDTools démarrent maintenant et vont se terminer en automne 2025 début 2026. Le recouvrement avec le calendrier des nouveaux LabEx n'est pas si fort. Les LabEx sont des projets d'une durée de 8 ans, qui sont structurants sur la durée. Nous sommes convaincus que, sur le long terme, ces grands projets sont importants pour le dynamisme de la recherche à l'UGA. Les CDP, CDTools sont des projets interdisciplinaires et ont une durée de 3 à 4 ans. Certes, nous en avons prolongé quelques-uns. Nutrition a été identifié très rapidement comme très transversal avec une grande contribution en sciences sociales. Le CDP Punaise est une marche pour lancer ce LabEx Nutrition avec un peu d'impulsion. On se retrouve avec une transformation de certains projets CDP, CDTools en LabEx. La majorité des projets sont plutôt des continuations ou évolutions de projets LabEx existants. La vraie différence se situe dans la durée.*

*Pascal Perrier : je comprends le mécanisme de lancer des projets exploratoires et pérenniser dans certains cas mais je me demande si ce n'est pas trop lourd en termes d'évaluation à la fois pour les comités et les porteurs.*

*Hervé Courtois : en effet, le printemps 2022 a été un peu chargé. Il a fallu du temps pour établir la stratégie mais nous constatons aujourd'hui que les collègues sont satisfaits. C'est aussi un projet collectif qui permet de répartir la charge de travail entre tous les acteurs.*

*Stéphane Gal : est-ce que l'architecture que tu as montée est imposée de manière à uniformiser tous les LabEx, ou serait-ce plutôt une suggestion de gouvernance pour les LabEx qui fonctionnent bien avec leur modèle de gouvernance. Doivent-ils évoluer dans le cadre que tu nous as présenté ?*

*Hervé Courtois : oui, car nous souhaiterions définir un cadre commun à tous les LabEx. S'il y a des dispositions un peu difficiles dans certains cas, nous en parlerons en VPR&I et avec les porteurs de LabEx pour collecter leurs retours. En outre, les AàP des LabEx doivent respecter la Charte de Déontologie de l'UGA. Nous souhaitons également qu'il y ait un regard extérieur, que les tutelles supervisent ce qui se passe dans les LabEx. Une fois que tout aura été bien discuté et collectivement accepté, nous aurons un cadre commun à tous les LabEx. Nous aurons ainsi un fonctionnement plus clair et plus transparent.*

*Cédric Clastres : il me semble avoir vu qu'en cas de financement par un PEPR, ce dernier devait être indiqué et le financement UGA pourrait être adapté. Il me semble que la durée n'est pas la même. Comment cela va-t-il se passer ?*

*Hervé Courtois : cela fera partie des discussions. Quand un PEPR est présent, il n'y a pas de mécanique unique. Le calendrier n'est pas identique pour tout le monde. Certains PEPR démarrent maintenant, d'autres dans un an. On attend de la part des porteurs une prise en compte et une discussion pour savoir comment le PEPR complète le LabEx. Nous souhaitons recueillir quelques propositions pour pouvoir le prendre en compte. C'est un point à suivre, nous en reparlerons en décembre.*

# Evolution de l'UMR BioSanté

---



# Evolution de l'UMR BioSanté

- ▶ UMR UGA-CEA-Inserm incluant une EMR CNRS
- ▶ Créée au 01/01/2021 par fusion de BCI et BGE, sous la direction de Catherine Picart
- ▶ Divers problèmes dans l'unité, traité par un CoPil UGA-CEA-Inserm-CNRS
- ▶ AG du labo, sondage sur l'avenir : une scission est demandée
- ▶ Demandes de projet par les tutelles : un projet de nouveau BGE est retenu
- ▶ Création ad-hoc par l'Inserm, structures encore séparées au CEA : seule l'UGA doit lancer un réel processus d'expertise.
- ▶ Comité d'experts créé : A. Milet (UGA), Franck Pérez (CNRS), M. Altabef (Inserm), Pierre-Olivier Couraud (CEA)
- ▶ Audition de la directrice proposée Marie-Odile Fauvarque le 18/10, visite sur site le 14/11, rapport examiné en CR le 01/12

## DISCUSSION

*Christine Verdier : est-ce que la fusion s'est faite dans de bonnes conditions ?*

*Hervé Courtois : j'ai compris que le projet scientifique tenait parfaitement la route mais il y a des acteurs qui font des choix, qui portent des projets et lorsque les équipes accumulent les difficultés la situation n'est plus tenable. Une fusion n'est jamais facile.*



**Fin de séance**